



CHARTRE D'AGRICOVERT

AGRICOVERT est une coopérative à finalité sociale composée de plus de 30 producteurs locaux pratiquant l'agriculture biologique (ou en reconversion) ainsi que de 60 dépôts et de plus de 600 consom'acteurs. L'organisation a été créée en 2010 avec le soutien de CRABE ASBL. Agricovert est convaincu que l'avenir de l'agriculture passe par un retour à une agriculture paysanne, écologique de proximité en respectant notre Terre nourricière.

La coopérative est reconnue par le label Fairfin et est membre de la Belgium Fair Trade Federation.

MISSIONS

Les producteurs-coopérants s'engagent à :

1. Vendre à prix juste un produit de saison et de qualité ;
2. Proposer des produits bios, dans son application non-industrielle ;
3. Proposer des produits locaux ;
4. Proposer des produits équitables ;
5. Proposer des produits de saison ;
6. Respecter le travail, les demandes et les avis des producteurs et des consom'acteurs en gardant comme priorité le bien-être des producteurs ;
7. Prendre des décisions de manière collective ;
8. Maintenir un projet d'insertion socio-professionnelle ;
9. S'émanciper du dictat du calibre¹ ;
10. Éviter l'enrichissement individuel ;
11. Donner priorité au circuit court (recours au grossiste Interbio seulement en cas de rupture de stocks et toujours en deçà de 20% de l'ensemble des produits d'Agricovert) ;
12. Garantir une proximité relationnelle et communicative entre le producteur et le consom'acteur ;
13. Maintenir et développer la biodiversité au sein des exploitations.

1. Calibrage : triage et sélection des fruits et légumes selon leur dimension et leur couleur pour qu'ils correspondent à des critères de vente.

VISION

Les producteurs-coopérateurs se rassemblent autour d'une vision commune. Celle-ci se décline en quatre thèmes principaux : le respect d'une agriculture biologique, la localité des produits, la poursuite d'un modèle économique équitable et la saisonnalité des produits.

Agricovert évolue dans un projet à taille humaine, convivial et dans lequel chacun se sent en confiance. La coopérative défend une philosophie durable (et dans ce sens « essaimable ») et respectueuse des producteurs.

1. AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Chaque producteur membre de la coopérative est certifié selon la **labellisation européenne Bio** ou en cours de conversion (la conversion d'une exploitation non-bio en exploitation bio se réalise sur deux ans). Ceux-ci sont évalués tous les deux ans. La certification bio est une garantie objective de la **qualité du produit** (sanitaire et gustative) et également du **respect de la nature et du sol**.

Les producteurs Agricovert s'engagent à aller **au delà** des exigences demandées par la labellisation européenne. En effet, ceux-ci sont engagés dans une **réflexion ambitieuse** de certification participative. Cet engagement est respecté grâce à des contrôles internes via des pairs, des réunions de travaux régulières entre producteurs, des contrôles de consom'acteurs via des visites de fermes et un accompagnement des nouveaux producteurs dans la coopérative via un « parcours d'intégration ».

Le producteur-coopérant s'engage à **respecter la nature, le sol, les animaux et les plantes**. Il s'engage à

1.1. Maintenir une exploitation à **taille humaine**.



CHARTRE D'AGRICOVERT

- 1.2. Rénover, améliorer, entretenir la vie du sol et la **fertilité** naturelle, notamment en favorisant au maximum la fertilisation naturelle. L'apport de fertilisant issu du commerce est limité autant que possible. A la place, les producteurs se transmettent des fertilisants naturels via la coopérative.
- 1.3. Renoncer à l'utilisation de la fumure animale² provenant d'élevage intensif ou d'animaux nourris aux OGM.
- 1.4. Éviter l'usage de plastique pour couvrir le sol et favoriser une **couverture végétale**. (Si l'utilisation de plastique est indispensable, celui-ci sera non OGM, biodégradable, recyclable et réutilisable.)
- 1.5. Renoncer au traitement thermique à la vapeur pour le désherbage.
- 1.6. Favoriser au maximum l'utilisation de **semences**, plants, greffes biologiques ou biodynamiques.
- 1.7. Renoncer à l'utilisation des OGM et des variétés F1.³
- 1.8. Favoriser au maximum les **pâturages** pour le bétail et garantir au moins 50% de parcours extérieur pour les poules pondeuses.
- 1.9. Développer au maximum l'autonomie de la ferme et proscrire l'utilisation d'OGM et de sous-produits industriels en ce qui concerne **l'alimentation animale**.
- 1.10. Favoriser l'éclairage naturel pour les bêtes et respecter leur **rythme saisonnier** naturel.
- 1.11. Respecter les règles d'**hygiène** et de propreté des aires paillées, de la salle de traite et des pis des animaux.
- 1.12. Éviter l'écornage et le coupage de becs.
- 1.13. **Accompagner** sa bête jusqu'à **l'abattoir**.

Enfin, Agricoverit veut **valoriser les connaissances et savoirs-faire** écologiques des agriculteurs et établir une relation de confiance entre producteurs et consom'acteurs. Cet engagement est respecté au moyen de diverses rencontres et réunions de partages entre les acteurs de la coopérative. C'est un raisonnement global et à long terme.

2. LOCALITÉ DES PRODUITS

Agricoverit soutient **l'économie locale** et fonctionne en priorité en **circuit court** avec des produits provenant d'une zone géographique proche. La coopérative veut limiter les intermédiaires et favoriser ainsi la liberté du producteur sur le prix de son produit. En choisissant de favoriser la consommation locale, Agricoverit incite également à **réduire l'empreinte écologique** du consom'acteur et le maintien et le développement de la biodiversité de nos écosystèmes.

Agricoverit s'engage à donner **priorité** aux produits comme suit :

1. Produits d'un producteur-coopérateur ;
2. Produits bios de la région ;
3. Produits bios belges ;
4. Produits bios provenant de pays limitrophes.
5. Éviter les grossistes, excepté durant la période creuse de mars à juin et en cas de rupture de stocks des autres filières mentionnées.

Pour les produits de base non cultivables dans nos régions, Agricoverit s'engage à faire appel à des producteurs compatibles à ses **valeurs** et donc, bios, durables et équitables. La coopérative est également solidaire avec des **projets du Sud** et s'engage à sélectionner des partenaires qui travaillent dans le même état d'esprit et qui acheminent leur produits par des moyens de transports durables.

Concernant les **produits transformés**, les producteurs-artisans s'engagent à réaliser leur produits à partir d'ingrédients issus de leur ferme. Seuls des ingrédients secondaires peuvent-être importés dans l'exploitation à l'aide de fournisseurs locaux et travaillant dans une philosophie proche de celle de la coopérative. Les additifs sont interdits.

Enfin, grâce à sa structure et son fonctionnement, la coopérative instaure une **proximité relationnelle** entre producteurs et consom'acteurs.

2. Fumure : Fumier, déjection, compost

3. Les variétés F1 sont des variétés de plantes issues de la première génération d'un croisement. Ces techniques de production posent des problèmes d'ordre éthique et d'ordre environnemental.



CHARTRE D'AGRICOVERT

3. MODÈLE ÉCONOMIQUE ÉQUITABLE

Agricovert s'engage à garantir un **prix juste** pour le producteur (respectueux du travail fourni) tout en restant abordable pour le consommateur. Le but de la coopérative étant de **soutenir une agriculture paysanne, sociale et écologique**, Agricovert se doit d'assurer la rentabilité de ses activités pour garantir un soutien durable aux producteurs.

Basé sur le circuit court, Agricovert **évite les intermédiaires** du transport et de la distribution et permet ainsi à ses producteurs de garder le contrôle sur leurs prix et leurs produits. La coopérative ne réalise que de légères **marges**. Celles-ci sont **directement réinvesties** en faveur des producteurs et ne sont pas redistribués pour l'enrichissement individuel d'investisseur.

Pour garantir la pérennité d'un modèle équitable pour tous, la coopérative fonctionne en **sociocratie**. Son fonctionnement s'appuie sur la solidarité et la prise de décision suit le principe de « un homme est égal à une voix ». La coopérative est gérée **collectivement** par les différents coopérateurs et employés.

Agricovert s'engage également à respecter une **transparence** sur ses activités via un rapport d'activité annuel et à vérifier les modes de gouvernance de ses projets partenaires.

La coopérative assure la complémentarité et le **partage** des produits entre producteurs, le partage des savoirs et savoirs-faire. Elle évite la **concurrence** entre producteurs, veille au bon équilibre de ses commandes régulières envers eux et les aide à gérer un plan de culture en commun.

Enfin, Agricovert, via sa **finalité sociale**, s'engage à promouvoir l'engagement de personnel éloigné du marché de l'emploi.

4. SAISONNALITÉ DES PRODUITS

La coopérative propose une variété de « **bons produits au bon moment** ». De « bons produits » avec toutes les qualités nutritives qu'on peut attendre d'un produit qui a poussé et est conservé dans le respect de techniques saines. Au « bon moment » car les produits et leurs bons nutriments ont leur raison en fonction du cycle des saisons. La saison de production doit être la plus proche possible de la saison de consommation. Les producteurs s'engagent à **respecter les rythmes naturels** des produits, là où ils poussent, sans les forcer. Les techniques d'hydroponie⁴ et de chauffage de sol sont interdites tandis que le chauffage de la serre est seulement autorisé pour la production de plants. Les producteurs s'engagent également à mener une réflexion de fond sur la consommation d'eau et d'énergie au sein de son exploitation.

RESPECT DE LA CHARTRE

Cette charte constitue le fondement de la coopérative Agricovert. Lors d'un doute éthique sur les activités de la coopérative, celle-ci sera utilisée comme référence. Chaque producteur, employé et consommateur de la coopérative est tenu de la lire et la respecter.

La charte est réévaluée tout les deux ans pour garantir une évolution conforme à l'environnement socio-économique.

4. Hydroponie : culture de plantes réalisée sur un substrat neutre et inerte et donc sans lien avec la terre et la biodiversité du sol.